



## Résolutions 2008 de la Direction : Ecouterait-elle FO LCL ?

www.fo-lcl.fr

N° 814 - lundi 14 janvier 2008

### Compte-rendu CCE du 10 janvier

**FO LCL vous souhaite  
bonheur et santé pour 2008**

#### Abondement PEE

**FO LCL** a profité de ce début d'année pour renouveler sa demande de **hausse des conditions d'abondement du Plan d'Epargne Entreprise**.

Pour rappel, celui-ci n'est plus que de 50% jusqu'à 610 € de versements (soit un plafond annuel de 305 €). Est-il utile de signaler que c'est un des plus bas du groupe CAsa ?

Voici quelques exemples : - Calyon : 1.500 €  
- Filiale CAsa : 800 €

Si la Direction du Groupe souhaite réellement insuffler un esprit d'appartenance à CAsa, la moindre des choses serait de tendre vers une harmonisation des avantages sociaux et financiers entre filiales. Vous ne trouvez pas cela légitime ?

#### PACS

Comme le début d'année coïncide, en principe, avec les bonnes résolutions..., **FO LCL** a également réclamé l'attribution de **5 jours de congés pour conclusion d'un PACS**, au même titre que pour le mariage. Il s'agit bien là d'une discrimination. Car, au delà d'un phénomène de société, d'un choix de vie pour certains, d'autres n'ont simplement pas accès au mariage.

Dans la même ligne, **FO LCL** revendique aussi l'application des conditions tarifaires CLP au conjoint « pacsé » lors d'une opération immobilière.

#### Vous avez dit déontologie ?

Une pratique de vente douteuse est apparue dans plusieurs DdR. Des comptes épargne ont été ouverts (sans autorisation du client) pour y loger les intérêts d'autres comptes épargne qui, soit disant, dépassaient le plafond légal. Or, seuls les versements doivent respecter ce plafond, les intérêts pouvant se cumuler aux mêmes conditions.

**FO LCL** condamne ces agissements. Cela provoque un risque juridique important (préjudice client) et génère l'insatisfaction de la clientèle.

**Si on vous incite à pratiquer des méthodes « louches », n'hésitez pas à nous en faire part. Votre responsabilité peut être engagée.** Votre crédibilité et celle de LCL sont en jeu.

#### Un jour de repos en plus

Lors du CCE de décembre, **FO LCL** s'était étonnée de l'absence du jour chômé donné en compensation du 29 février 2008, comme pour toutes les années bissextiles.

**La vigilance d'FO LCL paye puisque la Direction donne satisfaction à notre requête. Ainsi, un jour de repos supplémentaire est à prendre avant le 30 juin 2008.** Un conseil, afin de ne pas l'oublier, posez-le en priorité !

#### Nouvelle gamme assurance IARD PACIFICA :

Une nouvelle gamme d'assurance IARD est commercialisée à LCL depuis le 1er janvier, offrant d'après la Direction, « *des conditions tarifaires et des garanties plus avantageuses que les contrats AF IARD* ».

Cependant, il est interdit aux commerciaux d'approcher les détenteurs d'anciens contrats pour leur proposer la nouvelle gamme.

**Que l'on soit client ou CLP/client, nous devons donc nous contenter de conserver nos contrats actuels** (alors que PACIFICA a racheté AF IARD !).

Ainsi, pour préserver une marge plus importante, LCL prend le risque de mécontenter sa fidèle clientèle. Bonjour la relation durable !

C'est intolérable. **FO LCL** a, de nouveau, interpellé la Direction pour revoir sa position et faire bénéficier l'ensemble de la clientèle, **y compris les CLP**, de la gamme PACIFICA.

#### Lorsque la Direction recule...

Concernant le programme intensif des automatisations d'agences, prévu pour les 2 prochaines années, la Direction souhaitait « alléger » les procédures d'information - consultation, réduisant ainsi l'analyse des dossiers par vos élus CE.

**Cependant, face à la menace d'un refus de vote de l'ensemble des Organisations Syndicales, la Direction a fait demi tour.**

Cet épisode prouve ô combien l'unité syndicale est primordiale.

**FO LCL regrette que sur d'autres sujets (négo salariale, plan de compétitivité...), l'union syndicale n'ait pas été au rendez-vous dans l'intérêt des salariés.**